

Le Dimanche
 de
Roubaix-Tourcoing
 Hebdomadaire
 illustré
 Dix pages d'actualités
 de sport
 et deux feuilletons
 intéressants
 20 cent. à tous nos vendeurs
 et dépositaires.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes	3 mois, 22.00	6 mois, 40.00	1 an, 78.00
Autres départements	— 25.00	— 45.00	— 80.00
Belgique	— 28.00	— 48.00	— 85.00
Union Postale: Tarif A	— 35.00	— 70.00	— 140.00
Tarif B	— 50.00	— 100.00	— 200.00

REDACTION : ROUBAIX, 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 327.52, 327.53, 327.54
 TOURCOING, 22, rue Carnot. Tél. 37
 LILLE, 3, rue Faidherbe. Tél. 333.81
 PARIS, 12, boulevard des Italiens. Tél. Richelieu 68.72
 MOUCRON, 105, rue de la Station. Tél. 5.44

ANNONCES : ROUBAIX, 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 327.52, 327.53, 327.54
 TOURCOING, 22, rue Carnot. Tél. 37
 LILLE, 3, rue Faidherbe. Tél. 333.81
 PARIS, 12, boulevard des Italiens. Tél. Richelieu 68.72
 MOUCRON, 105, rue de la Station. Tél. 5.44

GOERTZ
 204, rue Nationale
 ALI

BILLET PARISIEN

L'échéance impayée

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 15 décembre (Minuit).

En réponse à la lettre que lui avait adressée, le 22 novembre dernier, le Gouvernement des Etats-Unis, le Gouvernement français n'a pu que confirmer la position prise par notre pays au sujet des dettes de guerre.

Dans sa missive, la Maison-Blanche nous faisait savoir qu'elle était prête à écouter nos propositions. Le Gouvernement français lui répond poliment qu'il lui est impossible de faire la moindre proposition. Ainsi, le problème des dettes internationales reste sans solution pratique et il ne pourra pas en comporter tant qu'il restera posé sur le plan de la politique intérieure américaine. Les dirigeants des Etats-Unis présentent rien recevoir de l'ancien Continent que de s'attirer les foudres des politiciens démagogues qui fourmillent en Amérique, comme partout ailleurs. Ils n'ont voulu tenir aucun compte du fait, pourtant capital, de la suppression des réparations allemandes. Ils se sont entêtés dans une politique incompatible avec l'esprit de coopération internationale et ont dressé contre eux des débiteurs comme l'Angleterre et l'Italie, qui considéraient le paiement de leurs dettes envers les Etats-Unis comme la clef de voûte de leur crédit.

Mais à l'impossible, nul n'est tenu. Les négociations qu'ont engagées les Anglais avec leurs créanciers américains leur ont apporté la preuve qu'on exigeait d'eux l'impossible. Comment, après pareille leçon de choses, irions-nous engager des conversations qui seraient certainement aussi vaines que les pourparlers anglo-américains ?

Le président Roosevelt, recevant les représentants de la presse, leur déclarait vendredi, que les paiements des débiteurs des Etats-Unis reprendraient tôt ou tard. Cette affirmation n'est nullement basée, est-il besoin de l'écrire, sur les promesses des gouvernements européens. La France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie ont répondu toutes qu'elles ne pouvaient rien verser pour l'échéance du 15 décembre.

Seule, la Finlande s'est exécutée. L'optimisme du Président des Etats-Unis est exclusivement fondé sur la croyance où il est que les débiteurs européens se trouveront quelque jour dans la nécessité de contracter des emprunts aux Etats-Unis.

S'il est optimiste pour l'Amérique, M. Roosevelt est pessimiste pour l'Europe.

Il appartient à l'Europe de lui infliger le démenti des faits.

Bruxelles port de mer



La malle belge « Prince-Baudouin » est arrivée à Bruxelles. C'est la première fois qu'un navire d'un si gros tonnage entre dans le port de la capitale belge.

VOICI « LE PRINCE-BAUDOUIN » PASSANT LE PONT DU CHEMIN DE FER, A LAËKEN

Une délégation de l'Université de Lille a remis hier au roi Léopold III le diplôme de docteur « honoris causa »

Mer, samedi, à 11 h. 30, au Palais de Bruxelles, M. Albert Chatelet, recteur de l'Université de Lille, a remis à Léopold III, le diplôme et l'épithète de docteur « honoris causa ». Il était accompagné de MM. Dues, Dubois, Maige et René Hubert, doyens respectivement des facultés de droit, de médecine, des sciences

de nos quatre universités ; les professeurs belges qui enseignent à l'Université de Lille, et notamment MM. Pirrenne, Charlier, Bides, Leriche et Lacoste.

Le discours de M. Chatelet
 « En signant le diplôme que j'aurai tout à l'heure l'honneur de remettre à Votre Majesté, j'ai obéi, dit-il, à deux délibérations du Conseil de notre Université, prises, suivant la règle, à plusieurs mois d'intervalle et approuvées par le ministre de l'Education nationale du gouvernement de la République française.

Une première fois, en novembre 1933, nous avons eu l'initiative de proposer que l'un de nos membres ayant fait sur l'activité scientifique de S. A. R. le duc de Brabant. Ainsi nous avons appris comment un prince qui se destinait au trône avait voulu faire les mêmes études et suivre les mêmes cours que les meilleurs enfants de son peuple. Nous avons appris que ce prince avait voulu compléter ses études didactiques par des recherches personnelles et avait, au cours de nombreux voyages, enrichi le patrimoine scientifique de son pays et du monde par des études sur les propriétés nombreuses des végétaux et des animaux, « prosperrime luculentaque ».

Mais, en même temps, ce prince, déjà soucieux de son rôle futur de conducteur des peuples, étudiait avec passion et aussi avec une scrupuleuse méthode, les conditions morales et matérielles d'existence des indigènes. De cette étude il avait tiré des conclusions d'une pratique immédiate et apporté des modifications profondes et heureuses dans le régime de la colonie. Elevant ses pensées vers des considérations généreuses et humaines, il avait rêvé d'un avenir où les loisirs des travailleurs seraient consacrés aux beautés de la Science et de la Découverte.

C'est ce qui nous a paru digne d'être glorifié dans le Roi.

Le recteur dit ensuite l'espoir que son Université avait nourri de voir le Roi, alors duc de Brabant, venir visiter les installations scientifiques de Lille et se rendre compte de l'activité des divers instituts.

Nous n'osons plus demander une telle faveur à Votre Majesté, conclut-il, et nous ne pouvons lui apporter que des affirmations, espérant que ce que nous avons pu lui dire de notre œuvre passée, garantit notre action future.

M. Chatelet remet alors au Roi le diplôme qui le fait docteur « honoris causa » et l'épithète rouge à trois rangs d'hermine que portent les docteurs des sciences de France.

La réponse du Roi
 Le Souverain remercie le recteur et l'Université de Lille. Il fait leur éloge et exalte la science comme un des mobiles du relèvement des nations. Il termine son discours par un hommage à la France et par le souhait de voir les deux pays continuer à entretenir les bons rapports d'amitié qui les lient actuellement.

Des distinctions honorifiques
 Le Roi a conféré des distinctions honorifiques aux membres de la délégation de l'Université de Lille, qui est venue lui remettre ce matin le diplôme de docteur « honoris causa ».

M. Chatelet, recteur, a été promu commandeur de l'Ordre de Léopold. MM. Dubois, Maige, Dues et Hubert, doyens des diverses facultés de l'Université, ont été nommés officiers de l'Ordre de la Couronne.

Les insignes de ces décorations ont été remis aux membres de la délégation, à l'ambassade de France, avant leur départ pour le Palais.

Un banquier danois arrêté à Grasse laisse un passif de deux cents millions

John Moeller est un aventurier danois qui se nomme à Paris et à Grasse, Jean Moeller. On le connaît à la section financière du Parquet depuis pas mal d'années.

En 1912, Moeller arrive à Paris et ne perd pas son temps. Il fonde la « Banque des Pays Scandinaves », puis la « Banque Franco-Scandinave », puis dix autres sociétés où l'argent afflue comme il convient : 200 millions, deux cents unités comme dit Mimouze Amar. Après ses banques aux fortunes diverses, le « financier » fonde la « Compagnie Parisienne d'Immeubles », 22, rue Marie-Stuart.

Moeller a des relations, sans aucun doute, puisqu'il trouve moyen d'obtenir de la Ville de Paris, un terrain qu'il ne paie pas.

Par contre, la France Mutualiste lui avance cinq millions et demi. Moeller et son associé, M. Feltjean, sont des météores fugitifs. On les aperçoit à peine dans leurs bureaux mais ils savent lamasser de l'argent.

Tout à une fin dans ce bas monde ; des gens « roulés » déposent des plaintes, notamment M. Fontaine, entrepreneur, 22, rue Philippe-de-Girard, qui « élevait » pour le compte de l'étonnant Moeller un immeuble, 21, rue Navier. Cet immeuble ne fut pas achevé. Il y a deux ans que Moeller ne versait pas un centime.

Une villa de douze millions

Il avait fondé l'Immobilier de Thorenc, qui devait avant de sombrer, la Société générale immobilière et hôtelière



LE BANQUIER MOELLER qui vient d'être arrêté

de France, avait mis en route, à Grasse, sur un domaine que la ville devait à la générosité du baron de Rothschild, une affaire gigantesque de lotissement.

Moeller conserva la splendide villa existante et l'engloba dans un hôtel (qu'il fit construire autour et au-dessus). Les travaux se monteront à 12 millions. Mais la ville de Grasse reste créancière, sans grand espoir, pour une dizaine de millions, et l'ancien adjoint au maire, M. Joseph Bernard, fut, d'ailleurs, arrêté pour détournements.

Moeller avait alors, comme président du Conseil d'administration, un ancien gouverneur général des colonies fort connu. Les chagrins que ce haut fonctionnaire éprouva dans l'effondrement de sa société n'ont, certes, pas été étrangers à sa mort soudaine.

L'étrange intervention d'un ancien ministre

Les enquêteurs se demandent à l'heure actuelle pour quelles raisons cet étranger a pu commettre, sans sanctions, d'aussi graves méfaits.

Les personnes qui connaissent le dossier, et elles sont nombreuses, puisque c'est M. Delante, juge d'instruction, actuellement conseiller à la Cour, qui reçut les premières plaintes, laissant entendre que l'escroc, comme Stavisky avait de puissants protecteurs.

On dit, et ceci serait, paraît-il, démontré, que lorsqu'il fut, en 1925 ou 1926, qu'on projetait de prendre contre lui un arrêté d'expulsion, notre homme s'adressa à un ancien ministre. On ajoute même que cette « Excellence » aurait reçu, pour sa peine, la somme de 100.000 francs.

Enfin, on affirme qu'une lettre de l'ancien ministre figurait au dossier de la Sûreté nationale.

En faisant table rase de tous les rancœurs, il y a un fait incontestablement exact, c'est que Moeller n'a pas été expulsé.

« La Société Immobilière » créée par l'escroc à Reims

Reims, 15 décembre. — Moeller a également exercé à Reims et dans la région son activité. Il avait, en effet, constitué, en janvier 1923, une Société civile immobilière. Le but de l'organisme était, aux termes mêmes de l'acte de constitution, le groupement des sinistrés des régions libérées pour la reconstruction de leurs propriétés. L'acquisition de biens mobiliers et immobiliers. Le siège de la société était situé à Paris, 63 à 74, rue Montorgueil. Le capital, de 700.000 fr., devait être porté à 50 millions.

La réalisation des projets grandioses de Moeller consistait surtout dans l'achat et dans le trafic des dommages de guerre, que l'on revendait par acquit avec de sérieux bénéfices. Les vendeurs n'étaient payés qu'après réclamation et, nous dit-on, tous ne réclamèrent point. On fit, il est vrai, construire des habitations ouvrières à Epernay, à Tinqueux, près de Reims, et dans une localité de la banlieue. Mais les opérations de la société apparaissaient, néanmoins, suspectes, d'autant plus que l'on rencontrait au siège une seule dactylographe chargée d'expédier les courriers à Paris et que Moeller faisait de très rares et très brefs apparitions. Le 30 juillet 1932, la société immobilière fut déclarée en faillite. On ignore, quant à présent, quels furent les résultats des opérations que l'enquête précèdera sans doute.

Un communiqué de la « France Mutualiste »

Paris, 15 décembre. — On nous communique la note suivante :

« A la suite de l'arrestation du banquier danois Jean Moeller, la « France Mutualiste », dont le nom se trouve cité, vient à préciser que l'affaire des constructions de la rue Navier dont était chargée la Compagnie Parisienne d'Immeubles, compagnie qui obtint une ouverture de crédit de la « France Mutualiste », est une affaire ancienne remontant à 1931 ; qu'elle ne modifie donc nullement l'actuelle situation de la « France Mutualiste » ; la justice étant, du reste, saisie de cette affaire que suit attentivement le Conseil d'administration.

— On émet officiellement une information publiée à l'étranger, annonçant que l'assassin Kirov serait suicidé. L'information de l'affaire se poursuit à Leningrad et sera close sans doute avant le 20 courant. Le meurtrier passera assis au jugement.

UN MONUMENT TCHÉCOSLOVAQUE A PARIS



M. Ousky, ministre de Tchécoslovaquie en France, remet dimanche à la ville de Paris le monument élevé à la mémoire des combattants tchécoslovaques-morts pour la France. M. Conton préside, au Père-Lachaise, la cérémonie de l'inauguration. (Mond. Photo-Press.)

DANSE EST CONDAMNÉ A MORT par la Cour d'assises de Liège

M. Tschoffen et M. Garçon avaient plaidé éloquemment, l'un la culpabilité, l'autre l'irresponsabilité du criminel



M. HOUBA PRONONCE SA PLAIDOIRIE, TANDIS QUE DANSE COURSE LA TÊTE. (Ph. Photo-Press.)

C'est la foule immense, accourue samedi matin, pour assister aux derniers débats du procès. Les commentateurs vont leur train. Mais l'opinion générale est que les crimes de Danse sont de ceux qui ne méritent pas de pitié. On discute sérieusement aussi la thèse de la folie soulevée par la défense. Elle a ses partisans et ses destructeurs.

A 9 h. 30, l'audience est ouverte. Dans le silence du tribunal, le visage franchement mauvais, ne semble plus prendre la peine de voiler les sentiments intimes de l'assassin.

La thèse de la folie

M. Garçon, au début de l'audience dépose ses conclusions demandant au président de poser au jury, la question subsidiaire que voici : « Danse est-il dans un état de démence qui lui ôte le contrôle de ses actes et lui rend, par conséquent, applicable la loi de défense sociale d'avril 1930 ? »

On sait que le Ministère public s'est élevé contre l'application de cette loi à Danse.

M. Tschoffen plaide pour la partie civile

L'avocat ne s'arrête pas aux artifices de la thèse de la folie. Il pose nettement la question : Ou bien, chez nous il n'y a plus de justice et la vie humaine n'est plus protégée (au régime de la loi se substituerait celui des plus bas instincts), ou bien cet homme sera condamné pour ses crimes impardonnables dont l'impunité braverait la justice et les hommes. Hyacinthe Danse est un assassin et un parricide, même pas en doute. Ses crimes sont patents plus encore que ses aveux. La justice exige qu'on lui applique la loi de défense sociale.

« Des savants, des spécialistes ont venus déclarer qu'ils n'ont rien découvert de semblable dans le crâne de Danse. Seul qui veut nous démontrer, avec rare intelligence, qu'il est fou.

M. Tschoffen étudie les différents degrés de débilité mentale. Aucun symptôme ne rencontre chez l'accusé. Danse, malgré son état de démence, ne peut aller continuer son existence sans dicter le verdict qui sauve pour l'humanité une souvenance et pour le crime, un châtiement.

La plaidoirie de M. Garçon

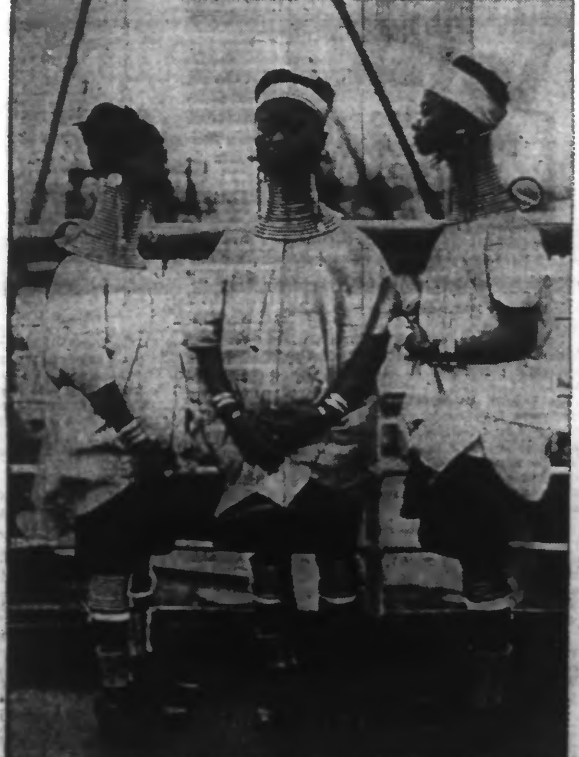
L'avocat de Danse attaque, au début de la partie civile, dit-il, partie civile d'un père. Mais si cette partie civile est l'œuvre de Dieu, elle a le droit de pardonner pour son meurtrier.

S'adressant à M. Tschoffen : « Vous avez été rapporteur de la loi sur la défense sociale et vous voulez faire passer entre nous et cette loi ? »

M. Tschoffen dit qu'il n'y a qu'une seule loi de Dieu et d'appliquer la loi de Dieu.

M. Garçon continue et déclare que la loi de Dieu est la loi de Dieu. Il a été paré, que la loi de Dieu est la loi de Dieu. Il a été paré, que la loi de Dieu est la loi de Dieu. Il a été paré, que la loi de Dieu est la loi de Dieu.

Des faux-cols plutôt gênants...



Des femmes « Pédagog » sont arrivées à Southampton, en route pour Londres, d'où elles viendront à Paris. Bientôt les Parisiens pourront admirer leurs « magnifiques » parures, qui les font ressembler à des... girafes. (Ph. Kayser.)

L'hiver est précoce en Allemagne



VOICI UN OBSERVATOIRE DES ALPES BAVAROISES QUI EST DÉJÀ COUVERT DE GLACE ET DE NEIGE, BIEN QU'ON SOIT ENCORE À LA MI-DÉCEMBRE. (Mond. Photo-Press.)